

Le député de Crowfoot a par ailleurs dit qu'il y avait eu certaines manœuvres clandestines qui nuisaient aux travaux de la Chambre...

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Olson: ...en ce qui concerne motions d'ajournement proposées au sein du comité, il y en a eu au moins huit ou dix, peut-être davantage, entre 20 heures et 7 h. 30, et aucune d'entre elles n'était secrète.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voudrais tout simplement savoir s'il va y avoir un débat sur cette question maintenant. Allons-nous aborder le sujet au fond?

M. l'Orateur: C'est précisément le point soulevé il y a quelques instants par la présidence et ce n'est pas la première fois. Il va de soi que, si le ministre était autorisé à discuter de la question, tout autre membre de cette Chambre pourrait également faire connaître son point de vue. En toute modestie, je me permets de rappeler au ministre et à tous les députés que nous avons mis au point une procédure qui semblait très satisfaisante, car elle donnait à tous les députés la possibilité de s'exprimer. J'ai toujours estimé que, dans les cas où un député est personnellement mis en cause ou attaqué à propos de son comportement, il était conforme aux vœux de l'ensemble de la Chambre que ce député puisse s'expliquer, sans plus, et qu'il devait appartenir à la présidence d'examiner la question en toute objectivité afin de déterminer s'il y avait, à première vue, une question de privilège. Si la présidence devait se prononcer affirmativement, les députés pourraient poursuivre ce débat s'ils le souhaitent.

Il me semble que si j'autorise maintenant le ministre à exposer son point de vue, je ne pourrai qu'agir de même à l'égard du député de Winnipeg-Nord-Centre et de tout autre député qui souhaiterait prendre la parole.

L'hon. M. Olson: J'essayais de me rendre utile en signalant à l'attention de Votre Honneur des opinions différentes de celles qu'a exprimées l'honorable député de Crowfoot. Je comprends cependant la difficulté de votre situation, et soyez assuré et que je serai très bref.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au ministre et à tous les députés que l'usage que nous avons suivi jusqu'ici nous a été profitable à tous dans l'exécution de nos travaux. Je ne crois pas que l'argument qu'invoque le ministre maintenant soit valable. La Chambre doit faire confiance à la présidence pour examiner tous les aspects de la question. Le député de Crowfoot est disposé à le faire; il a laissé la question entre les mains de l'Orateur. Si le ministre continue à discuter d'une question de procédure, je ne vois pas pourquoi les autres députés n'auraient pas aussi la possibilité de le faire. Le député de Crowfoot a porté la question à l'attention de la présidence et exposé quelle serait sa motion si la présidence décidait que la question de privilège est recevable au premier abord. Je reconnais que la question est sérieuse et mérite toute l'attention de la présidence. Je crois donc à propos de la réserver le temps que je con-

sulte le greffier du comité, les fonctionnaires de la Chambre et les conseillers de la présidence. En temps opportun, j'indiquerai au député si je crois qu'une pareille question doit être renvoyée au comité permanent des privilèges et élections. Ceci me semble une façon beaucoup plus raisonnable de régler la question.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, j'avais l'impression que lorsqu'on soulève une prétendue question de privilège, certains commentaires peuvent être faits, très brièvement peut-être...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suggère au ministre que ce n'est pas l'habitude et qu'en réalité on ne le fait pas depuis quelque temps.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

M. D. R. Tolmie (Welland): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 5^e rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.*]

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

[*Français*]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat lui a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-11, loi prévoyant l'obtention de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

[*Traduction*]

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, on me permettra peut-être, à l'appel des motions, un rappel au Règlement. Des entretiens, pas aussi complets que je l'aurais voulu cependant, ont eu lieu avec les leaders des autres partis et je crois que nous serions d'accord pour que la Chambre ordonne de reporter de la période de subsides actuelle à la prochaine la motion de défiance en suspens qui devait être proposée demain, jour consacré à l'opposition. Si on le permet, je demanderais que cette motion soit reportée à un jour consacré à l'opposition pendant la prochaine période de subsides.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, monsieur l'Orateur, il y a eu des entretiens à ce sujet et je crois que nous sommes tous d'accord avec cette requête.